

Strasbourg, le 7 avril 2020

CAHAI-BU(2020)REP2

COMITÉ AD HOC SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAHAI)

Bureau – Troisième réunion

27 mars 2020

Réunion en ligne

10h00 – 12h30 (heure de Paris)

Rapport abrégé

Élaboré par le Secrétariat du CAHAI

www.coe.int/cahai

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

1. Face à la pandémie mondiale de COVID-19, le Conseil de l'Europe a mis en œuvre une série de mesures de précaution au sein de son siège de Strasbourg et de ses bureaux extérieurs, parmi lesquelles la suspension de toutes les réunions physiques sur site. La 2^e réunion plénière du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI), qui devait initialement se tenir du 11 au 13 mars 2020, a notamment été reportée.
2. Dans ce contexte inédit, le Bureau du CAHAI a tenu, le 27 mars 2020, une réunion en visioconférence pour examiner la conduite à tenir afin que le CAHAI puisse malgré tout avancer dans ses travaux et la réalisation de ses objectifs. La troisième réunion du Bureau du CAHAI s'est tenue sous la présidence de M. Gregor Strojín (Slovénie) avec la participation de quatre membres du Bureau. Deux membres du Bureau ont été excusés tandis que Mme Marine Kettani (France) a contribué à la réunion en communiquant en amont des observations écrites à soumettre à l'examen du Bureau.
3. L'ordre du jour tel qu'adopté par le Bureau ainsi que la liste des participants font respectivement l'objet des annexes I et II au présent rapport.

Point 2 de l'ordre du jour. Déclaration du Secrétariat

4. Le Bureau prend note des informations communiquées par M. Jan Kleijssen, Directeur, Direction de la société et de l'information et de la lutte contre la criminalité, par Mme Claudia Luciani, Directrice, Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance et par M. Patrick Penninckx, Chef du Service de la société de l'information :
 - a. Les applications faisant appel à l'intelligence artificielle (IA) sont utilisées par les États membres dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 à des fins diverses, notamment pour rechercher un traitement, faciliter les examens médicaux, exploiter les données scientifiques existantes sur la pandémie et contribuer à l'application des mesures de confinement et au suivi des patients. L'un des défis que pose l'utilisation de ces applications est la nécessité de veiller à la recherche d'un équilibre entre la protection des données et les préoccupations relatives à la santé publique, tout comme une interaction entre l'homme et l'IA plus soutenue, conformément aux valeurs que défend le Conseil de l'Europe.
 - b. Le Conseil de l'Europe, grâce aux normes qu'il établit et aux orientations pratiques qu'il donne¹, peut aider ses États membres à concevoir des réponses qui, tout en faisant appel à des solutions technologiques de pointe, respectent les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. À cet égard, la pertinence d'un cadre juridique pour la conception, le développement et l'application de l'intelligence artificielle, reposant sur les valeurs du Conseil de l'Europe, s'en trouve renforcée. Il importe par conséquent que les travaux du CAHAI se poursuivent et s'adaptent à la situation actuelle tout en tenant compte des difficultés que celle-ci génère pour les États membres et les autres participants qui contribuent aux travaux du CAHAI.

¹ Voir par exemple la [Déclaration conjointe](#) de la Présidente du Comité de la Convention 108+ et du Commissaire à la protection des données du Conseil de l'Europe qui rappelle les principes applicables de ladite Convention, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Point 3 de l'ordre du jour. Échange de vues avec les membres du Bureau sur la situation liée au COVID-19 et ses probables répercussions sur les travaux et le calendrier des activités du CAHAI

5. Le Bureau tient un échange de vues au sujet de la situation actuelle et des implications de la pandémie de COVID-19 sur les travaux et les méthodes de travail du CAHAI. Le Bureau reconnaît le caractère inédit de la situation et souligne qu'il importe néanmoins de veiller à l'avancement des travaux du CAHAI et qu'il conviendra à ce titre que celui-ci adapte ses méthodes de travail et recoure plus largement aux solutions numériques et aux consultations en ligne.

Les membres du Bureau font valoir qu'il importe de tenir compte des difficultés que peuvent rencontrer certains États membres pour participer à ces consultations à l'heure où la priorité est donnée aux actions de lutte contre la pandémie. Ils soulignent que le Secrétariat devra veiller à ce que les calendriers prévus offrent une flexibilité suffisante pour permettre de véritables contributions et consultations par le biais de procédés en ligne et indiquent, comme l'a proposé la France, que le recours aux procédures d'acceptation tacite devrait, dans la mesure du possible, être évité.

Point 4 de l'ordre du jour. Rapport d'état d'avancement du CAHAI au Comité des Ministres : méthodes de travail en vue de sa finalisation et de sa présentation

6. Le Secrétariat rappelle que, conformément au mandat du CAHAI, un rapport d'état d'avancement sur les activités du CAHAI doit être présenté au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe au plus tard le 31 mai 2020. Un projet de rapport [CAHAI(2020)11] a été élaboré par le Secrétariat et devait être examiné par le CAHAI à sa deuxième réunion plénière prévue en mars 2020. Conformément à la décision prise antérieurement par le Bureau, le projet de rapport contenait des informations sur les travaux du CAHAI réalisés jusqu'ici, ses méthodes de travail, ses réalisations et sa feuille de route, les implications budgétaires potentielles ainsi qu'une liste de propositions concrètes d'action à l'intention du Comité des Ministres. En raison de l'épidémie de COVID-19, le projet de rapport a été modifié afin de tenir compte de l'impact potentiel de la pandémie sur les activités du CAHAI.
7. Le Bureau examine le projet de rapport et réfléchit aux moyens permettant de finaliser ce rapport afin qu'il soit adopté par les États membres et présenté au Comité des Ministres d'ici au 31 mai 2020.
8. Le Bureau fait part de son soutien au projet de rapport d'état d'avancement élaboré par le Secrétariat. Ce dernier prend dûment note des quelques propositions rédactionnelles émises.
9. Concernant la table des matières de l'étude de faisabilité qui figure en annexe du rapport d'état d'avancement, il convient de noter qu'il s'agit d'une version provisoire, susceptible de subir de nouvelles modifications, sur la base d'éventuelles observations complémentaires émises par des États membres du CAHAI. S'agissant de la cartographie des instruments et des lignes directrices sur l'intelligence artificielle, les membres proposent d'inclure une sélection d'instruments, de politiques et de stratégies en la matière conçus au niveau national sans se limiter à une cartographie des instruments internationaux. Ils conviennent en outre que l'étude de faisabilité devrait s'attacher à l'analyse des risques et des possibilités liés au développement et à l'utilisation des applications d'intelligence artificielle. Ils ajoutent qu'il conviendrait, dans le cadre de cette étude, d'étudier plus avant le rôle et les responsabilités du secteur privé dans la conception de solutions compatibles avec les droits de l'homme.

10. Le Bureau charge le Secrétariat de faire en sorte que le projet de rapport d'état d'avancement tienne compte des modifications envisagées et de lancer un appel à commentaires auprès des États membres. Sur la base des commentaires reçus dans les trois semaines suivant le début de la consultation, le Secrétariat préparera une version actualisée du rapport qui sera soumise aux États membres pour validation définitive avec un délai supplémentaire de deux semaines. Ce calendrier devrait permettre au CAHAI de respecter la date limite de soumission du rapport d'état d'avancement au Comité des Ministres prévue dans son mandat (31 mai 2020).

Point 5 de l'ordre du jour. Méthodes de travail du CAHAI : examen des projets de propositions

11. Le Bureau examine trois documents de travail contenant des propositions concrètes sur les méthodes de travail du CAHAI pour 2020-2021 et sur la feuille de route de ses activités (document de travail CAHAI(2020)10 prov et CAHAI(2020)10 ADD) et étudie les propositions figurant dans le document sur les consultations multipartites (CAHAI(2020)03-prov). Le Secrétariat rappelle que ces documents de travail ont été élaborés conformément aux orientations examinées par le Bureau lors de sa précédente réunion et sur la base des propositions émises par plusieurs délégations envisageant la mise en place de groupes de travail thématiques.
12. Le Bureau se félicite des propositions figurant dans les documents de travail préliminaires. Les membres examinent le champ d'activités et les modalités de fonctionnement des trois groupes de travail proposés pour 2020, compte tenu de l'épidémie de COVID-19 qui sévit dans les États membres et des restrictions imposées en matière de déplacement, ainsi que la question de la poursuite de leurs travaux en 2021. À ce stade, il est jugé prématuré de discuter des répercussions budgétaires dans la mesure où il n'est pas possible de prévoir si les réunions pourront se tenir dans les locaux du Conseil de l'Europe ou être accueillies par un État membre. Comme évoqué dans la description, le budget du CAHAI ne pourra couvrir qu'une partie minimale des frais de fonctionnement de ces groupes de travail.
13. En outre, le Secrétariat souligne que la proposition mentionne clairement, au titre des méthodes de travail de chacun des groupes de travail, que les réunions pourront se tenir en faisant appel à des moyens technologiques tant que l'organisation de réunions physiques ne sera pas possible. Toutefois, sous réserve que le CAHAI donne son accord à la mise en place de ces groupes de travail, il faut attendre de voir, sur la base des manifestations d'intérêt reçues, combien d'experts se proposeront de contribuer à chaque groupe de travail et, le cas échéant, les implications en termes d'organisation des réunions en ligne (en fonction du nombre de participants) ou les autres contributions nécessaires.
14. Le Bureau charge également le Secrétariat de veiller à ce que les instructions invitant à soumettre des commentaires sur ces documents apportent toutes les précisions nécessaires. Les commentaires envoyés par les États membres devraient être clairement identifiés dans la version révisée des documents de travail qui sera transmise au CAHAI pour approbation ; en outre, si un consensus se dégage quant à la création de ces groupes de travail, il importe de donner des informations claires sur les délais prévus pour les désignations.
15. Le Bureau tient également un échange de vues sur la manière de mener à son terme l'étude de faisabilité du CAHAI avec la participation et les contributions de tous les acteurs concernés. Les membres se félicitent des perspectives proposées, prévoyant la mise en place d'un groupe de travail restreint dédié, et visant à atteindre plus largement les parties prenantes concernées qui ne sont pas nécessairement des participants réguliers du CAHAI. Ils considèrent que cette dimension devra faire l'objet

d'un suivi régulier, afin de tenir compte de toute évolution concernant les restrictions actuelles liées aux mesures prises en réponse au COVID-19 et que le Secrétariat devra veiller à ce que des outils technologiques adéquats soient identifiés et mis à disposition.

16. Compte tenu de la situation exceptionnelle engendrée par le COVID-19 et aux fins d'en limiter l'impact sur les travaux du CAHAI, le Bureau débat du fait que chacun des groupes de travail devrait fonctionner sous l'égide et avec la participation active d'au moins un membre du Bureau. Les membres conviennent de reprendre cette discussion lors de leur prochaine réunion, une fois les consultations sur ces documents de travail menées à leur terme.

Point 6 de l'ordre du jour. Élaboration de l'étude de faisabilité : échange de vues sur les projets de rapport des consultants

17. Le Bureau examine les éléments des trois projets de rapports élaborés par le Conseil de l'Europe (CAHAI(2020)06-prov ; CAHAI(2020)07-prov ; CAHAI(2020)08-prov) et demande des précisions au Secrétariat au sujet de leur contenu et du calendrier de réalisation proposé. Il est précisé que les études de cadrage doivent être considérées comme des travaux préparatoires à l'élaboration de l'étude de faisabilité par le CAHAI et non comme des éléments de cette étude, dont le fond et la forme devront être approuvés par le CAHAI. Les études de cadrage visent à fournir des orientations sur des points précis que le CAHAI a précédemment identifiés comme méritant une attention particulière dans le cadre de l'étude de faisabilité.
18. Les membres du Bureau conviennent d'apporter des informations complémentaires sur les éléments des rapports avant leur finalisation. Le Bureau examine les lacunes identifiées méritant plus d'attention de la part des trois consultants et convient qu'il est nécessaire d'ajouter ou d'affiner quelques points supplémentaires. Il charge le Secrétariat de prendre contact avec les experts à ce sujet.
19. Le Bureau juge également important de diffuser dans les meilleurs délais les documents révisés aux membres du CAHAI pour information, dans la mesure où ils contiennent des éléments essentiels présentant un intérêt particulier pour les travaux des futurs groupes de travail.

Point 7 de l'ordre du jour. Observateurs : état d'avancement, critères d'admission et prochaines étapes

20. Le Bureau fait le point de l'état d'avancement, la situation actuelle ne permettant pas au CAHAI de procéder à une audition des représentants des organisations et institutions ayant sollicité le statut d'observateur auprès du CAHAI. Le Bureau considère qu'en l'état actuel des choses, la tenue de l'audition initiale prévue à la prochaine réunion plénière ne serait pas une utilisation judicieuse du temps et des ressources. Il juge par conséquent préférable de procéder à l'examen des candidatures initiales et de remplacer l'audition par une proposition écrite du Bureau, invitant les États membres à se prononcer sur les candidats présélectionnés et retenus.
21. Le Secrétariat présente les documents de travail dans lesquels figurent les demandes de statut d'observateur (2) reçues depuis la deuxième réunion du Bureau du CAHAI (CAHAI(2019)05-fin ; CAHAI(2020)05-prov-rev1, CAHAI (2020)04-prov). Le Secrétariat informe le Bureau que IEEE SA, qui a précédemment demandé à devenir observateur, a obtenu, le 6 février 2020, le statut d'observateur, au titre de son adhésion au partenariat du Conseil de l'Europe avec les entreprises de l'internet.

22. Le Bureau étudie les deux nouvelles candidatures reçues, à l'aune des critères établis par le CAHAI pour l'examen des demandes d'admission en qualité d'observateur. Le Bureau convient que la proposition du Bureau concernant les candidatures devrait être communiquée aux membres afin qu'une décision finale sur l'admission d'observateurs puisse être rendue dès que possible. Le Bureau charge le Secrétariat d'engager la procédure afin que le CAHAI puisse prendre une décision éclairée sur cette procédure d'admission par voie écrite.

Point 8 de l'ordre du jour. Point pour information : contribution volontaire du Japon

23. Les membres du Bureau expriment leur gratitude pour la généreuse contribution volontaire versée par le Japon pour soutenir les travaux du CAHAI et permettre son rayonnement auprès d'autres États non membres.

Point 9 de l'ordre du jour. Questions diverses

24. Le Bureau examine, sur proposition de l'un de ses membres, les répercussions de la situation actuelle sur l'utilisation des applications d'IA et la question de savoir si le CAHAI ou son Bureau devrait envisager de publier une déclaration. Le Secrétariat informe les membres du Bureau de la publication imminente en plusieurs langues d'un article sur le thème « Intelligence artificielle et lutte contre le COVID-19 » sur le site internet du Conseil de l'Europe². Le Secrétariat prend note de la demande d'un membre du Bureau souhaitant recevoir en temps utile des informations sur la typologie des instruments du Conseil de l'Europe.
25. Enfin, les membres du Bureau remercient le Secrétariat pour le bon déroulement de cette première réunion en ligne du Bureau ainsi que le président pour son excellente conduite des discussions.

² Voir <https://www.coe.int/fr/web/artificial-intelligence/home>

ANNEXE I : Ordre du jour

CAHAI/BU(2020)OJ2	1. Ouverture de la réunion
	2. Déclaration du Secrétariat
	3. Échange de vues avec les membres du Bureau sur la situation liée au COVID-19 et ses probables répercussions sur les travaux et le calendrier des activités du CAHAI
CAHAI(2020)11-prov	4. Rapport d'état d'avancement du CAHAI au Comité des Ministres : méthodes de travail en vue de sa finalisation et de sa présentation
CAHAI(2020)10 ADD CAHAI(2020)03-prov CAHAI(2020)10-prov	5. Méthodes de travail du CAHAI : examen des projets de propositions
CAHAI(2020)06-prov CAHAI(2020)07-prov CAHAI(2020)08-prov	6. Élaboration de l'étude de faisabilité : échange de vues sur les projets de rapport des consultants
CAHAI(2019)05-fin CAHAI(2020)05-prov-rev1 CAHAI (2020)04-prov	7. Observateurs : état d'avancement, critères d'admission et prochaines étapes
	8. Point pour information : contribution volontaire du Japon
	9. Questions diverses

ANNEXE II : Liste des participants

MEMBRES DU BUREAU

BELGIQUE

Mme Peggy VALCKE (Vice-Présidente)
Chercheuse et professeure en TIC et media
Faculté de droit de KUL

ESTONIE

Mme Siiri AULIK
Conseillère
Division Droit Public
Ministère de la Justice

FRANCE

Mme Marine KETTANI -excusé
Chargée de mission auprès du chef du service de
l'expertise et de la modernisation
Ministère de la justice

ALLEMAGNE

M. Wolfgang TEVES - absent
Chef de la Division de la stratégie numérique,
questions politiques clés de la société de
l'information, ministère fédéral de la justice et de
la protection des consommateurs.

ITALIE

M. Marco BELLEZZA
Conseiller en innovation auprès du ministère du
développement économique
Ministère du développement économique

SLOVENIE

M. Gregor STROJIN (Président)
Secrétaire d'Etat
Ministère de la Justice

SUISSE

M. Thomas SCHNEIDER
Ambassadeur
Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la communication,
Vice-Directeur, Office fédéral de la
communication, Chef Relations internationales

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL DE L'EUROPE

DIRECTION GENERALE DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ETAT DE DROIT (DGI)

M. Jan KLEIJSSSEN

Directeur
Société de l'information - Lutte contre la
criminalité

M. Patrick PENNINCKX

Chef de département
Département Société de l'information

DIRECTION GENERALE DE LA DEMOCRATIE (DGII)

Mme Claudia LUCIANI

Directrice
Direction de la Dignité humaine, de l'égalité et de la
gouvernance

SECRETARIAT DU CAHAI

Mme Clementina BARBARO

Co-Secrétaire du CAHAI, DGI

Mr Yannick MENECEUR

Conseiller politique, DG I

Mme Livia STOICA BECHT

Co-Secrétaire du CAHAI, DGII